

Identification de l'adhérent

EPCI :

Numéro de SIRET :

Adresse :

Tél. : Mail :

Contact(s) : Nom - Fonction

→ Sujets principaux pour lesquels l'EPCI adhère :

Voir ci-joint les services inclus et notre catalogue sur <https://fredon.fr/cvl/>

Pour ne pas recevoir la newsletter, merci de cocher cette case

J'autorise FREDON Centre-Val-de-Loire à conserver et à traiter ces informations pour la seule fin de la gestion de ses adhérents et les communications faites auprès de ceux-ci.

Conditions générales de vente et d'adhésion sur <https://fredon.fr/cvl/>

Montant de l'adhésion

Calcul de votre adhésion en fonction de la population de votre collectivité (1)	< 25 000 habitants	550€
	> 25 000 habitants	0.022€ / habitant (plafond à 2750€)

Population de votre EPCI : habitants (source INSEE année 2020)

Montant de l'abonnement à la lutte collective ragondins et rats musqués

Calcul de votre abonnement complémentaire au programme départemental de lutte collective contre les ragondins et rats musqués (2)	De 1 à 40 communes	110€ TTC / commune (91,67€ HT /com)
	De 41 à 70 communes	4400€ TTC (3666,67€ HT)
	> 70 communes	7700€ TTC (6416,67€ HT)

Abonnement complémentaire au programme départemental de lutte collective contre les rongeurs aquatiques exotiques envahissants (RAEE - ragondins, rats musqués) dans les départements 18, 37, 41 ou 45: OUI NON

(En cas de problématique ragondins **hors** des départements 18, 37, 41 ou 45, merci de cocher ici)

Montant de votre adhésion pour une année (1) :	€
Abonnement complémentaire annuel au programme départemental de lutte collective contre les ragondins et rats musqués (2) :	€
Total = (1) + (2) :	€

Durée de l'engagement

L'engagement relatif à l'**adhésion** et à l'**abonnement complémentaire** est souscrit pour une année civile (du 1^{er} janvier au 31 décembre) à compter de la date de souscription. Il se renouvellera **par tacite reconduction** aux mêmes conditions, par périodes successives de 1 an à compter de l'expiration de la période initiale d'un an, sauf dénonciation adressée par lettre recommandée avec accusé de réception à FREDON CVL au plus tard 2 mois avant l'expiration de la période (2 mois avant le renouvellement par tacite reconduction).

Mode de paiement

Par chèque à l'attention de FREDON CVL ou par virement en indiquant « Adh [année n] - Votre EPCI »

RIB - Identifiant national de compte				Domiciliation	
ETABLISSEMENT 20041	GUICHET 01012	N° COMPTE 0028076H033	CLE RIB 93	ORLEANS LA SCE CENTRE FINANCIER 1 RUE EDOUARD BRANLY LA SOURCE 45900 LA SOURCE CEDEX 9	
IBAN : FR02 2004 1010 1200 2807 6H03 393				BIC : PSSTFRPPSCE	
Titulaire du Compte : FREDON - CITE DE L'AGRICULTURE - 13 AV DES DROITS DE L'HOMME - 45000 ORLEANS					

Merci de retourner votre bulletin d'adhésion par mail à : contact@fredon-centrevalde Loire.fr

Fait à le

Cachet et signature du représentant légal

Conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 (décret 2018-687 du 1er août 2018), vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits, contacter FREDON Centre-Val-de-Loire (contact@fredon-centrevalde Loire.fr).